

COMMUNE DE CHAMPTERCIER

Département :

Alpes de Haute-Provence

Arrondissement :

DIGNE LES BAINS

Canton :

DIGNE OUEST

DELIBERATION N° DE_2022_031

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 06 décembre 2022

Nombre
de Conseillers en exercice 14
de Présents 9
de Votants 13

L'an deux mille vingt-deux et le six décembre à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de CHAMPTERCIER étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Antoine ARENA.

OBJET :

**Demandes de subventions
pour la construction d'une
nouvelle cantine**

Etaient présents : ARENA Antoine, BARDET Michel, MARTIN Jean-Marie, GORSKI Marc, MEYNIER Cyrille, CARLAVAN Lydie, VILLARON Bruno, HEYNDRICKX Kris, GASSEND Christian

Absents :

Excusés : Virginie PAGANI

Procuration de : ESMIOL-PAUL Bénédicte par CARLAVAN Lydie, HAMOT Christine par ARENA Antoine, ROUSSELET Jean-Louis par VILLARON Bruno, TEULER Pierre par MARTIN Jean-Marie

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121-15 du CGCT, à la désignation d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil ;

Monsieur Marc GORSKI, a été désigné(e) pour remplir cette fonction qu'il(elle) a acceptée.

NOTA - Le Maire certifie que la convocation du conseil municipal avait été faite le

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que lors de sa séance du 04/10/2022, une délibération sollicitant des subventions au titre de la DETR et de « Nos communes d'abord » pour la construction d'une nouvelle cantine avait été prise.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention supplémentaire auprès de l'Etat au titre du Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire (FNADT) Relance selon le plan de financement ci-dessous :

MONTANT DES TRAVAUX (H.T.) :

Détail opération	Dossier DETR 2022 (montant HT)
Construction d'une nouvelle cantine	460 080 €
TOTAL HT	460 080 €

FINANCEMENT :

	D.E.T.R. 2022	Montant	
		Taux	92 016 €
			20%
	FNADT Relance	Montant	55 640 €
		Taux	12.1%
	Subvention "nos communes d'abord" 2023 (ex-FRAT)	Montant	200 000 €
		Taux	43.5%
		Montant	112 424 €
		Taux	24.4%
	TOTAL H.T.		460 080 €

RF AUTOFINANCEMENT
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/12/2022
004-210400479-20221206-DE_2022_031-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR 2022 à un taux de 20% du montant HT des travaux.
- Décide de solliciter une subvention au titre du FNADT Relance à un taux de 12.1% du montant HT des travaux.
- Décide de solliciter une subvention « Nos communes d'abord » (ex-FRAT) 2023 à un taux de 50% du montant HT des travaux. Cette subvention est plafonnée à 200 000 €, le taux est donc de 24.4 % selon le plan de financement ci-dessus.
- Charge Monsieur le Maire de signer toutes les pièces relatives à cette décision.

POUR : 13

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

Fait et délibéré les jours, mois an que dessus

Le Maire

Antoine ARENA

Secrétaire de séance

Marc GORSKI



RF
Préfecture de Digne les Bains
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 12/12/2022
004-210400479-20221206-DE_2022_031-DE